

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2839

9 octobre 2014

SOMMAIRE

ALPF Holding S.à r.l.	136238	Jardin du Soleil	136229
B. Safra Luxembourg S.A.	136250	JCF III Fidea Holdings S.à r.l.	136229
CSD Energy S.à r.l.	136235	Jiayuan S.à r.l.	136259
Dima Corp S.A.	136232	Johnimmo S.A.	136228
Elips Luxembourg SA	136233	Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l.	136230
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	136233	Josee R. Haerebuttek S.A.	136230
Energreen S.A.	136235	Kaman S.à r.l.	136230
E-Trans GmbH	136232	Kestego S.à r.l.	136226
E-Trans GmbH & Co. KG	136232	Kichenstudio Krein S. à r.l.	136228
Euromill Invest S.A.	136230	Kosko S.A.	136229
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	136231	LaSalle UK Ventures Property 8	136228
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	136231	Le Ninian S.A.	136272
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	136231	L.F. Luxembourg S.à r.l.	136228
Everpro Holding S.à r.l.	136233	Liro Holding S.A.	136230
Ewyann Properties S.A.	136233	Livionak S.à r.l.	136226
Fiduciaire Continentale	136232	LS International Finance S.A.	136253
Finsbury Dials	136234	LuxGEO S.à r.l.	136228
Fondations Capital Management S.A. ...	136231	Machiavelli S.A.	136226
Franparfimo S.à r.l.	136226	Meridian International S.à r.l.	136262
Get It Fix S.à r.l.	136234	Mongolia Opportunity S.A.	136272
GlobalSantaFe Financial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	136233	Plaza Atrium S.à r.l.	136272
GPB Asset Management S.A.	136232	Prada S.A.	136235
Highrock S.à r.l.	136226	Promox S.A. - SPF	136227
Highstreet Propco II s.à R.L.	136236	Property Project Investment S.A.	136235
IPAH	136227	Pulham Finance Sàrl	136235
ISBC S.A.	136227	Raisa Investments S.A.	136234
Jallaf S.A.	136229	Restaurant Mr Wok s.à r.l.	136271
		Sand PropCo II S.à r.l.	136236
		The Bridge Group S.A.	136272

Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 146.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127184/9.

(140144031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Franparfimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 667.200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.975.

Monsieur Wladimir TAITTINGER, Gérant Unique, né le 30 mai 1960 à Reims, France, est désormais domicilié à Lars-Jons Skälbovägen 40, 820 40 JÄRVSO, Suède.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014127138/12.

(140143500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Kestego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127234/9.

(140144041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 129.462.

Les comptes annuels au 30 Avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127243/10.

(140143991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Machiavelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 173.009.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, rectifient le dépôt L140138053 du 1^{er} août 2014 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Machiavelli S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014127274/14.

(140143947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

IPAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 36A, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 179.590.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 19 mai 2014

L'assemblée décide à l'unanimité:

Les associées de la société IPAH S.A préqualifiée accepte de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société IPAH S.A.. Du 26, Rue Théodore L-1452 Luxembourg vers le 36A, Rue Alphonse Munchen à L-2172 Luxembourg à partir du 1^{er} Mai 2014.

Référence de publication: 2014127222/13.

(140144018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

ISBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 152.030.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014127224/11.

(140143887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Promox S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.821.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 août 2014 au siège social de la société, il a été décidé:
- De transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 7 août 2014.

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

* Madame Manuela D'Amore, administrateur et président;

* Madame Hélène Mercier, administrateur;

* Monsieur Andrea Giovanni Carini, administrateur;

De nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants:

- Monsieur Marco Sterzi, demeurant professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Paolo Panico, demeurant professionnellement au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Edoardo Tubia, demeurant au 6, rue des Lilas, L-8035 Strassen;

Les mandats des nouveaux administrateurs auront comme échéance l'assemblée statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2016.

- De révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir Com.Co S.A. ayant son siège social au 68, rue de Koerich, L-8437 Luxembourg.

- De pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes Mme Francesca Docchio, résidant professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMOX S.A., SPF

Société anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014127380/30.

(140144028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Kichenstudio Krein S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 84.742.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014127236/10.

(140144086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/08/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014127240/10.

(140143618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 88.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014127242/10.

(140144098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

LuxGEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014127984/14.

(140144816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Johnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 38.351.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127960/10.

(140144864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Jardin du Soleil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, Aale Wée.

R.C.S. Luxembourg B 145.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127957/10.

(140144980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Kosko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.039.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127968/9.

(140144518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Jallaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127956/10.

(140145041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

JCF III Fidea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.857.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.802.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juin 2014

En date du 4 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Ian KENT de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Kathryn O'SULLIVAN, née le 28 juin 1963 à San Jose, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Sally Ann ROCKER, gérant de catégorie A
- Monsieur Todd FREEBERN, gérant de catégorie A
- Monsieur Simon BARNES, gérant de catégorie B
- Monsieur Jens HOELLERMANN, gérant de catégorie B
- Madame Kathryn O'SULLIVAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

JCF III Fidea Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014127959/25.

(140144363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Josee R. Haerebuttek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 47.565.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127954/9.

(140144468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.984.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014127953/11.

(140145250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Kaman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127967/9.

(140145065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Liro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 138.067.

Les comptes annuels au 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127999/9.

(140144945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Le siège social de la société

EUROMILL INVEST S.A.

2A, route d'Eselborn

L-9706 CLERVAUX

N° RCSL: B 82 980

est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 août 2014.

INNOVATRUST Sarl

Joseph DELREE

Référence de publication: 2014127833/16.

(140144610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127813/10.

(140145089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127812/10.

(140145087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127814/10.

(140145088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juin 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Laurent Vanderweyden, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Dominique Robyns, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Philippe Renaud, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France

- Xavier Marin, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127845/24.

(140145168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

E-Trans GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 135.633.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127797/9.

(140145125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

E-Trans GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 135.705.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127798/9.

(140145124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Dima Corp S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch.
R.C.S. Luxembourg B 148.757.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69083 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127789/10.

(140144649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Fiduciaire Continentale, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 12.311.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014127852/10.

(140144938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 28 mai 2014

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 28 mai 2014:

- de nommer Monsieur Thomas Robert KIEFER, 8-10 rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, avec effet au 10 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GPB Asset Management S.A.

A. Wenger

Legal & Compliance Officer

Référence de publication: 2014127883/16.

(140144512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Elips Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127802/9.

(140144844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127804/11.

(140145155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Everpro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.965.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014127815/11.

(140144428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Ewyann Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.245.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014127836/10.

(140144541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.673.

Le Bilan consolidé au 31 December 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l.

TMF Domiciliation Agent

Référence de publication: 2014127866/13.

(140145002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014127855/12.

(140144654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Get It Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.999.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice allant du 08 octobre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127878/10.

(140144878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 129.397.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 08 août 2014 que:

- les démissions de M. Paul TORI, M. Tom FABER et M. Laurent MULLER de leurs fonctions d'Administrateurs ont été acceptées;

- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société ANтар INVEST S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.297

- la société NATURWERK S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.237.

- la société SOLERO S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.842. ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- la société Fibetrust S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.965 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014128167/32.

(140144698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 48.328.

Le Bilan au 31 janvier 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.
Référence de publication: 2014128138/10.
(140144902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Pulham Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.293.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014128145/9.
(140145203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Property Project Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.
Référence de publication: 2014128144/10.
(140144559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

CSD Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 177.115.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014128524/10.
(140145310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Signature.

Energreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg-ville, le 06 août 2014

Monsieur GEIBEN Claude et Monsieur SCHAEFFER Nicolas sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme
ENERGREEN S.A.
Nicolas SCHAEFFER / Claude GEIBEN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014128574/15.
(140145643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Highstreet Propco II s.à R.L., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sand PropCo II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.192.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

HIGHSTREET AcquiCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.980 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2014.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of SAND PropCo II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189192 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company into "HIGHSTREET PropCo II S.à r.l."
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into HIGHSTREET PropCo II S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "HIGHSTREET PropCo II S.à r.l." (the Company)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achten Tag des Monats August.

Vor Maître Francis KESSELER, Notar mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, welcher Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg in dessen Abwesenheit vertritt, welcher letztgenannter der Bewahrer der vorliegenden Urkunde bleiben wird.

IST ERSCIENEN,

HIGHSTREET AcquiCo S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 188980 (die „Alleingesellschafterin“),

hier vertreten durch Maître Patrick Chantrain, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 8. August 2014.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingesellschafterin die alleinige Gesellschafterin der SAND PropCo II S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, vom 30. Juli 2014, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 189192 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Alleingesellschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich an, von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Änderung der Firmierung der Gesellschaft in „HIGHSTREET PropCo II S.à r.l.“.
2. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, die Firmierung der Gesellschaft in HIGHSTREET PropCo II S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Im Nachgang zu vorgehendem Beschluss hat die Alleingesellschafterin beschlossen, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um nunmehr wie folgt zu lauten:

„ **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „HIGHSTREET PropCo II S.à r.l.“ (die Gesellschaft).“

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.000,- (eintausend Euro).

WORÜBER Urkunde, erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, KESSELER.

Enregistré à Diekirch, le 12 août 2014. Relation: DIE/2014/10258. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Diekirch, den 12. August 2014.

Référence de publication: 2014128965/104.

(140146058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ALPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Rodolfo Henrique Fischer, born on December 26, 1962 in Sao Paulo (Brazil) (the Sole Shareholder), residing at Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brazil),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “ALPF Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as may invest directly in real estate properties. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property (including but not limited to the acquisition, management and disposal of any such real estate or movable property) which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are divided into:

- one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) class A shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class B shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class C shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class D shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class E shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class F shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class G shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class H shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class I shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- nine hundred and seventy thousand (970,000) class J shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.12.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.11 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.12 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.14 For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) -(L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company shall be managed by a board of managers (the Board), each manager being appointed by a resolution of the shareholder(s), which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of managers and its powers.

8.1 The Board is composed of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board of the Company or by one class A manager and one class B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board meets as often as the Company's interest so required or upon call of any manager, and at least quarterly, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is the registered office of the Company, in Luxembourg.

9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall

be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) by the sole signature of any manager (irrespective of his class) in any matters not exceeding three thousand euro (EUR 3,000), (ii) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager in all matters exceeding three thousand euro (EUR 3,000) and (iii) by the sole or joint signature(s) of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.3 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution (the Shareholders Circular Resolutions), the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1) the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 The operations of the Company are supervised by one or several commissaires aux comptes or réviseurs d'entreprises agréés, when so required by the Law.

15.2 The shareholders appoint the commissaires aux comptes or réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the Board under the following conditions:

1. a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board;
2. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
3. and assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

16.4 In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 16.4.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1 Notices and communications are made or waived and the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with the meetings of the Board may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to ten million (10,000,000) shares of the Company in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, represented by (i) one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (iv) nine hundred and seventy thousand (970,000) class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (v) nine hundred and seventy thousand (970,000) class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (vi) nine hundred and seventy thousand (970,000) class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (vii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (viii) nine hundred and seventy thousand (970,000) class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ix) nine hundred and seventy thousand (970,000) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (x) nine hundred and seventy thousand (970,000) class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash to the Company consisting of one hundred thousand euro (EUR 100,000).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Rodolfo Henrique Fischer, born on December 26, 1962 in Sao Paulo (Brazil), residing at Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brazil).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christian Mognol, born on January 15, 1962 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Francis Da Silva, born on November 30, 1959 in Lisbon (Portugal), and residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Rodolfo Henrique Fischer, né le 26 décembre 1962 à Sao Paulo (Brésil) (l'Associé Unique), demeurant à Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brésil),

ici représenté par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ALPF Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut également investir directement dans des biens immobiliers. La Société peut conclure toute sorte d'accords d'instruments dérivés, contrats à terme, options et contrats d'échange, ainsi que tous autres contrats similaires.

3.2 Dans le cadre de son activité, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers (y compris notamment l'acquisition, la gestion et la cession de tout bien immobilier ou mobilier) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en:

- un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit au détenteur à une partie de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un seul et unique propriétaire est reconnu par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule et unique personne qui les représentera envers la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, lorsque la Société a un associé unique, aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

6.5 Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.9 Le capital de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de parts sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J).

6.10 En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.9), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs des parts sociales de cette classe, au prorata de leur actionariat dans cette classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total (tel que défini à l'article 6.12.) déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.11 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

6.12 Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant

d'Annulation Total pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

6.13 Lors du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société.

6.14 Aux fins de l'article 6, les définitions suivantes sont applicables:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auront eu droit à des distributions de dividende selon les présents Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté qu'il y ait un comptage double), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts.

Comptes intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (le Conseil), chaque gérant étant nommé par une résolution de l'associé ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'associé ou des associés.

Art. 8. Le conseil de gérance et ses pouvoirs.

8.1 Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de la Société ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant, et au moins une fois par trimestre, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se situe au siège social de la Société à Luxembourg.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil peut également renoncer à la convocation à une réunion en donnant son consentement par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Un gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions

du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle et unique de tout gérant (indépendamment de sa classe) en toutes circonstances ne dépassant pas trois mille euros (EUR 3.000), (ii) par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B en toutes circonstances dépassant trois mille euros (EUR 3.000) et (iii) par la signature ou les signatures conjointe(s) ou individuelle(s) de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.3 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où cet engagement est conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Si la société n'a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire (les Résolutions Circulaires des Associés), dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur voix en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

(iii) Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde des bénéfices nets. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés et distribués à tout moment, par le Conseil, aux conditions suivantes:

1. les comptes, inventaire ou rapport sont établis par le Conseil;

2. ces comptes, inventaire ou rapport montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

3. et assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

16.4 Dans le cas d'une distribution de dividende et dans la mesure où il y a des fonds distribuables suffisants, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe A qu'ils détiennent;

(ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe B qu'ils détiennent;

(iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe C qu'ils détiennent;

(iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe D qu'ils détiennent;

(v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe E qu'ils détiennent;

(vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe F qu'ils détiennent;

(vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe G qu'ils détiennent;

(viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe H qu'ils détiennent;

(ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de classe I qu'ils détiennent;

(x) Le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (soit les parts sociales de classe J en premier, ensuite s'il n'y a pas de parts sociales de classe J, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des parts sociales de classe A).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de l'ensemble des dettes et de toutes charges envers la Société ainsi que des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément et afin d'atteindre de façon globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividende à l'article 16.4.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) de parts sociales de la Société sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentées par (i) un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (iv) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (v) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (vi) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (vii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (viii) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ix) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (x) neuf cent soixante-dix mille (970.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) fait à la Société.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rodolfo Henrique Fischer, né le 26 décembre 1962 à Sao Paulo (Brésil) (l'Associé Unique), demeurant à Rua Recanto 127, Chacara Flora, 04644-020 Sao Paulo (Brésil).
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian Mognol, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Francis Da Silva, né le 30 novembre 1959 à Lisbonne (Portugal), et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129138/672.

(140146757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of B. SAFRA LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.133, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 August 1985, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 1985, number 259. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 April 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 June 2013, number 1439 (the "Company").

The meeting is opened at 10:30 am with Mr Ailton Bernardo, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Fernando Batista, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appoints Mr Mathieu Beaumont, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and the meeting agrees:

I. That all the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. That pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. That the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated 28 July 2014 as opening balance sheet of the liquidation;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

2. Appointment of AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, as liquidator of the Company;

3. Determination of the powers of the liquidator;

4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole share capital of the Company, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to approve the interim balance sheet dated 28 July 2014 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution:

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Third resolution:

The general meeting appoints AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution:

The general meeting confers the broadest powers to the Liquidator as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de B. SAFRA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.133, constituée suivant acte notarié du 19 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 1985, numéro 259. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juin 2013, numéro 1439 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de M. Ailton Bernardo, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire M. Fernando Batista, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme M. Mathieu Beaumont, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare avec l'accord de l'assemblée:

I. Que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, et les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette assemblée générale et qu'il a donc pu être fait abstraction des avis de convocations;

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 28 juillet 2014 comme bilan d'ouverture de la liquidation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, en qualité de liquidateur de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
5. Divers.

Après avoir revu les points portés à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 28 juillet 2014 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. BERNARDO, F. BATISTA, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC / 2014 / 36332. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014129162/138.

(140146804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

LS International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 189.446.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first of August.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

Mr. Alain FIDESSER, senior accountant, with professional address at L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons, here represented by Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing professionally in Bascharage, by virtue of a power of attorney under private seal given on July 25th, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which it forms.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "LS INTERNATIONAL FINANCE S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Garnich.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its main business purpose the acquisition of future commission and fee cash flow arising out of any type of financial product.

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in luxembourgish and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation shall also have as its business purpose to carry out investments, mainly investments of capital stock, in the real state, in securities and bonds quoted on the stock exchange or other financial instruments.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (€ 31,000.-), divided in one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten euros (€ 310.-) each.

The shares are and will remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by the board of directors on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. But in his absence, the board of directors may appoint by a majority vote of the persons present at such meeting, another director in order to assume the presidency pro tempore.

A written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors two days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by signed facsimile or photo static copy, or any other means of communication, another director as his attorney. A director may only represent one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A board meeting shall be held by conference call or video-conference or by other similar means of telecommunication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of parity of votes, the chairman's vote will override.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by several letters, facsimile, cable, or any other similar written means. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. The date of such decision will be the date of the last signature.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, one of whom must be a managing director or by the sole signature of a managing director within the limits of his powers, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Friday of the month of April at 03:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2014.

2) The first general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all the one hundred (100) shares.

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euros (€ 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand four hundred euros (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one (1) and the number of auditors at one (1).

2.- The following is appointed sole director:

Mr. Alain Fidesser, Senior accountant, born in Saint-Mard (Belgium) on March 24th, 1971, with professional address at L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company "INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its seat in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S.L. B 75.354.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

5.- The registered office of the company is established in L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the mandatory of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alain FIDESSER, comptable senior, demeurant professionnellement à L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 25 juillet 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «LS INTERNATIONAL FINANCE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Garnich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'acquisition de futures commissions et des flux de trésorerie découlant de tout type de produit financier.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société a également pour objet de réaliser des investissements, principalement des investissements de fonds propres, dans l'immobilier, dans des titres et des obligations cotés en bourse ou d'autres instruments financiers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie signée ou photocopie ou tout autre moyen de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10.- des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire la totalité des cent (100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Alain FIDESSER, comptable senior, né à Saint-Mard (Belgique) le 24 mars 1971, demeurant professionnellement à L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l.", ayant son siège à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S.L. B 75.354.

4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2014. Relation: CAP/2014/3103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129572/330.

(140146817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Jiayuan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 189.410.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-huit juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Jiamin ZHAN, indépendant, né à Zhejiang (Chine) le 6 avril 1969, demeurant à L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville;

2) et son épouse Madame Zhaofen ZHAN, indépendante, née à Zhejiang (Chine) le 23 septembre 1975, demeurant à L- 5884 Hesperange, 278, route de Thionville.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «JIAYUAN S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et paiement

Les cents parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Jiamin ZHAN, prénommé,	75 parts
2. Madame Zhaofen ZHAN, prénommée,	25 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Zhaofen ZHAN, indépendante, né à Zhejiang (Chine) le 23 septembre 1975, demeurant à L-5884 Hesperange, 278, route de Thionville.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. ZHAN, Z. ZHAN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2014. Relation: EAC/2014/10626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 août 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014129535/156.

(140146248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Meridian International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6836 Breinert, Maison 39.

R.C.S. Luxembourg B 189.429.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par devant Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eric Goubet, né à Paris, France, le 12 août 1965, demeurant au 30bis, rue de Meriel à F-95290 L'Isle Adam, ici représenté par Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 5 août 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "MERIDIAN International S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Breinert, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social et en particulier toutes opérations liées à l'activité de services, d'intermédiation et de commissionnaire liées directement ou indirectement à des opérations d'achat-vente dont notamment, mais sans que cela soit limitatif, la conclusion de contrat de ventes entre parties tierces ou liées.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue.

Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles

avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Eric Goubet, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Eric Goubet, né à Paris, France, le 12 août 1965, demeurant au 30bis, rue de Meriel à F-95290 L'Isle Adam.

2. Le siège social de la Société est établi Maison 39 à L-6836 Breinert.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Follows the English version of the foregoing text

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Eric Goubet, born in Paris, France, on August 12, 1965, residing at 30bis, rue de Meriel, F-95290 L'Isle Adam, here represented by Frank Stolz, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on August 5, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it. The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "MERIDIAN International S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Breinert, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes and in particular all operations relating to the service activity, intermediation and commission directly or indirectly related to the purchase and sale transactions including, but without limitation, the conclusion of sales agreement between third or related parties.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Statutory auditor(s) (Commissaire(s)) - Independent auditor(s) (Réviseur(s) d'entreprises).

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

Mr Eric Goubet, prenamed, represented as stated above, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as the sole manager of the Company for an unlimited period:

Mr Eric Goubet, born in Paris, France, on August 12, 1965 and residing at 30bis, rue de Meriel, F-95290 L'Isle Adam.

2. The registered office of the Company is set at Maison, 39, L-6836 Breinert, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in French, followed by an English version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1762. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129622/519.

(140146629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Restaurant Mr Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 160.086.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 18 juillet 2014, enregistrée à Capellen, le 21 juillet 2014, relation CAP / 2014 / 2798, que:

Associés:

Les 100 parts représentant le capital de la société RESTAURAMT MR WOK s.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

Monsieur Xiaoqiang ZHAN, restaurateur, né à Zhejiang, Chine, le 13 juillet 1982, demeurant à L-3871 Schifflange, 11, rue de la Paix, 50 parts sociales, et

Madame Weiwei SUN, restauratrice, née à Zhejiang, Chine, le 18 août 1984, demeurant à L-3871 Schifflange, 11, rue de la Paix, 50 parts sociales.

Gérance:

En suite de son décès survenu à Luxembourg le 14 mars 2013, Monsieur Quingrong ZHAN est démis de son poste de gérant technique pour la branche restauration.

L'assemblée accepte la démission de Madame Lifen ZHAN de son poste de gérant administratif de la société.

Madame Weiwei SUN est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Xiaoqiang ZHAN au poste de gérant administratif de la société est confirmé, pour une durée indéterminée.

La société sera engagée en toute circonstance par la signature conjointe des deux gérants.

Fait à Capellen, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014127389/25.

(140143908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.659.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127358/9.

(140143719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 67.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127252/9.

(140144112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127499/9.

(140144332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Mongolia Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014127285/10.

(140144203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.
